

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
MINISTERE DES FINANCES, DES  
AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU  
PLAN

II) DECRET N° 46 / PR / MFAEP.

portant nomination du Contrôleur  
Financier du Port Autonome de  
Cotonou -

-----  
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation  
du Gouvernement;

VU le Décret n°54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, fixant les attributions  
des membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°64-39 du 31 Décembre 1964, instituant l'Etablissement  
Public chargé de la gestion du Port Autonome de Cotonou ;

SUR proposition du Ministre des Finances, des Affaires Economi-  
ques et du Plan ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- Cumulativement avec ses fonctions actuelles, Monsieur MIDAHUEI  
Claude, Inspecteur de 1er Classe des Trésoreries, est nommé Contrôleur Financier  
du Port Autonome de Cotonou.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel  
de la République du Dahomey./.-

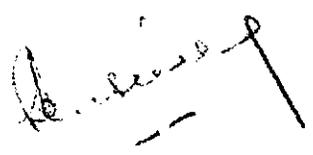
Fait à Cotonou, le 6 Août 1965

Par le Président de la République

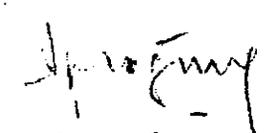
Le Président du Conseil  
Chef du Gouvernement.



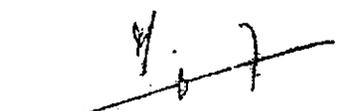
Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

  
S.M. APITHY

Le Ministre des Finances, des Affaires  
Economiques et du Plan

  
F. ALLOGAN

Le Ministre des Travaux Publics,  
Transports, Postes et Télécommunications,

  
M. LASSISSI

AMPLIATIONS

PR 5  
PC 10  
SGG 4  
C.SUPREME 4  
MFAEP 5

Ministres  
DPAC  
Intéressé  
JORD